

# CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AQUATHLON

SAISON 2012

CAHIER TECHNIQUE



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

📍 2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex

☎ 01.49.46.13.50 / 📠 01.49.46.13.60

Email : [fftri@fftri.com](mailto:fftri@fftri.com) / [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

---

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION</b>	<b>3</b>
<b>RESPONSABILITES</b>	<b>3</b>
<b>LOGISTIQUE DE COURSE</b>	<b>4</b>
<b>LOCAUX ET ZONES ANNEXES</b>	<b>6</b>
<b>VEHICULES</b>	<b>6</b>
<b>MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>8</b>
<b>PRESTATION DE SERVICES</b>	<b>8</b>
<b>DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE</b>	<b>8</b>
<b>INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS</b>	<b>9</b>
<b>MEDICAL ET SECURITE</b>	<b>10</b>
<b>CONTROLE ANTI-DOPAGE</b>	<b>10</b>
<b>COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE</b>	<b>10</b>
<b>REMISE DES PRIX</b>	<b>11</b>
<b>GRILLE DE PRIX</b>	<b>11</b>
<b>PROCLAMATION DES RESULTATS</b>	<b>11</b>
<b>GRILLE DES PRIX</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>PUBLICITE</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 3 : PLAN TYPE D'UNE AIRE DE DEPART NATATION</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 4 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX</b>	<b>16</b>

## INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter

## PRESENTATION

Les courses au programme se déroulent sur le **format « COURTE DISTANCE » (2 km de Natation en eaux libres et 10 km de course à pieds)** et **« SPRINT » (1km de natation en eaux libres et 5km de course à pied)**.

Les courses au programme du Championnat de France 2012 d'Aquathlon sont :

➤ **Course Toutes Catégories masculins (Juniors – Seniors – Vétérans)**

Cette course attribue les 2 titres de Champion de France « Toutes catégories » masculins et Masters masculins

➤ **Course Toutes Catégories féminins (Juniors – Seniors – Vétérans)**

Cette course attribue les 2 titres de Championnes de France « Toutes Catégories » et Masters féminins

➤ **Course Minimes Filles.**

Cette course attribue le titre de Championne de France Minime Fille.

➤ **Course Minimes Garçons.**

Cette course attribue le titre de Champion de France Minime garçon.

➤ **Course Cadets Garçons**

Cette attribue le titre de Champion de France Cadet garçon

➤ **Course Juniors Garçons**

Cette course attribue le titre de Champion de France Junior garçon.

➤ **Course Cadettes/Juniors filles**

Cette course peut attribue les 2 titres de Championnes de France Cadette et Junior fille.

Le nombre de concurrents maximum est fonction de la capacité d'accueil de l'organisation. Dans ce cas, sauf pour les qualifiés d'office et les élites, l'organisateur enregistre les inscriptions par ordre d'arrivée.

**Les concurrents devront être titulaires d'une licence pratiquant avant le 31 janvier.**

Les courses concernées se déroulent en 1 ou 2 vagues de départ selon le profil du site et le taux de participation. Le programme définitif est déterminé par la Direction des Grandes Epreuves (DGE) en fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

L'opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu à la Réglementation Générale de la F.F.TRI.. La grille de prix se présentera sous la forme d'une prime par équipe et en aucun cas en une prime individuelle.

Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat de France, prioritaires en terme d'horaire, et les autres courses au programme.

**Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale**

## RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

## CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AQUATHLON - SAISON 2012

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation
- la mise en place logistique et technique de la (des) course (s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- 6 mois minimum avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),
- 4 mois minimum avant l'évènement un dossier technique comprenant :
  - programme et horaires
  - organigramme du comité d'organisation
  - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement
  - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition
  - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes
  - plan des parcours avec profils et dénivelés pour la course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours
  - positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
  - plan de secours et d'intervention
  - timing du montage de la logistique matériel
  - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée

**L'opérateur s'engage à :**

- **traiter avec un prestataire « chronométrage et classements » labellisés**
- **prendre les services d'un moins un animateur agréé par la F.F.TRI.**

Pour s'assurer d'une animation de qualité, la F.F.TRI. préconise les services de 2 animateurs.

## LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques à la présente Course et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

### La F.F.TRI. est en charge de :

La fourniture et le suivi de l'envoi du matériel fédéral suivant :

- de 2 bouées triangulaires de 3m longueur et 0,8m de hauteur + pompe électrique

### L'opérateur est en charge de :

#### Matériel fédéral

L'opérateur s'engage à assurer l'accueil, la réception (déchargement du véhicule), stockage, l'enlèvement (chargement) du matériel fédéral suivant un planning et une fiche d'inventaire préalablement établis entre la F.F.TRI. et l'opérateur.

Dès réception de ce matériel, l'opérateur est responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de ce matériel et ceci jusqu'à son enlèvement. Tout matériel volé, détérioré ou perdu sera facturé sur la base indiquée dans la fiche inventaire (annexe jointe)

#### Aire de Transition

Une aire entourée de barrières de sécurité. Il est souhaitable que les trajets des concurrents soient recouverts d'un revêtement type moquette. Elle doit pouvoir accueillir 220 concurrents simultanément. La distance entre la sortie natation et l'aire de transition doit être de 200m MAXI.

Dans le cas de natation avec combinaison, les emplacements concurrents sont munis de caissettes accueillant la combinaison à l'issue de l'épreuve natation. Seules les affaires « courses » des concurrents sont acceptées à leur emplacement dans des caissettes plastiques mis à disposition par l'organisation. L'opérateur pourra prévoir un lieu de stockage des autres sacs concurrents.

#### **Aire de Départ Natation**

Selon le site natation, les concurrents, au départ, pourront être :

- Immergés dans l'eau et alignés derrière la ligne de départ sur 2 rangs maximum
- Pieds « au sec » et alignés derrière la ligne de départ sur 2 rangs maximum. Dans ce cas, la distance entre la ligne de départ et le bord de l'eau devra être minimum

L'aire de départ est isolée du public par des barrières

#### **Parcours Natation**

Le parcours natation se déroule en 2 boucles maximum avec une sortie éventuelle de l'eau entre les tours. Le circuit est validé par le responsable fédéral de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut porter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les changements de direction seront matérialisés par deux bouées de régates séparées d'une ligne d'eau de 5 à 10m de façon à créer un virage en chanfrein. Une ligne d'eau de 25 m sera attelée à ces bouées en amont et en aval (voir schéma en annexe 1). Le premier changement ne pourra intervenir à moins de 350m du départ. Des bouées intermédiaires baliseront le parcours sur les lignes droites supérieures à 250 mètres.

Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course. Aucune embarcation n'ouvre le parcours

#### **Aire d'Arrivée Natation**

L'aire de sortie de l'eau est délimitée par des lignes d'eau et a une largeur minimale de 6 mètres. La sortie est aisée et ne nécessite aucun aménagement technique particulier.

Dans le cas contraire, l'opérateur met en place et prend en charge tout aménagement demandé par la F.F.TRI..

Un portique est positionné sur la zone arrivée natation juste après la sortie de l'eau. En fonction des conditions de la partie natation, des douches sont éventuellement aménagées après la sortie de l'eau.

Un revêtement de sol spécifique est prévu dans le cas d'un sol agressif aux pieds nus.

Un couloir interdit à toutes traversées et protégé par des barrières de sécurité relie l'arrivée natation à l'aire de transition distant de 200m maximum

#### **Parcours Course à Pied**

Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé. Il est fermé à la circulation et sa largeur doit permettre le passage aisé de motos d'animation et VTT arbitrage sans gêne aux concurrents.

Le parcours doit se dérouler sur des boucles d'au moins 2,5km chacune qui traverseront l'aire de transition. En aucun cas, le parcours passera sur la ligne d'arrivée. Des pointages sont à effectuer aux points les plus éloignés

Le Délégué Fédéral peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur. Les changements de direction sont fléchés au sol 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.

#### **Zone d'Arrivée**

La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires.

L'arrivée se fait sur une ligne droite d'au moins 50m. **Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**

L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement aux :

- athlètes
- aux personnes dûment accréditées

Cette aire inclut :

- une zone d'arrivée environ 100 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivé avec passage concurrents de 4 m
- une zone réservée au chronométrage

- une estrade presse
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview, d'environ 4 m<sup>2</sup>. Un fond d'interview fourni par la F.F.TRI. (bâche PVC avec œillets de dimension 2m30 de long sur 1m25 de haut) devra être accroché à une hauteur d'environ 1 m au-dessus du sol. Ce fond d'interview pourra faire figurer les logos des partenaires de l'organisation (sous forme d'autocollants au format).

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m<sup>2</sup> (éventuellement kiné)
- un local arbitre d'environ 20m<sup>2</sup>

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle antidopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m<sup>2</sup> et d'au minimum 10 chaises. Des bouteilles d'eau, en verre, bouchonnées seront mises à disposition. Le cheminement entre l'arrivée et le local anti dopage devra être jalonné par des affiches ou panneaux verticaux
- le local prévu pour le jury d'appel muni d'une table et 6 chaises

## LOCAUX ET ZONES ANNEXES

**L'opérateur est en charge de :**

### **Aire d'arrivée**

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

### **Salle Retrait des Dossards**

Une salle d'au minimum 30m<sup>2</sup> est prévue pour le retrait des dossards.

### **Salle d'exposé de course**

Une salle d'environ 50 m<sup>2</sup> munie d'un vidéo projecteur, d'un écran et de 50 chaises

### **Salle de Presse**

Une salle réservée à la Presse et équipée au minimum de :

- 1 téléphone
- 1 photocopieur
- **1 ordinateur équipé de pack office avec accès Internet.**

### **Divers**

- une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents.
- des aires de ravitaillement mis en place pour chaque point considéré :
  - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau
  - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée

## VEHICULES

**L'opérateur est en charge de :**

- 1 VTT ouvreur devant chaque premier (ère) de chaque catégorie
- 1 VTT balai sur le dernier en course à pied

- 3 VTT affectées à l'arbitrage
- 1 quad dans le cas exceptionnel d'une course à pied sur sable ou gravier, affecté à la direction course
- tous véhicules médicaux
- tous bateaux et embarcations nécessaires au parcours natation dont un non partagé et réservé à l'arbitrage et un à la presse

## MATERIELS ET EQUIPEMENTS

### L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

#### Matériel concurrent

- 1 dossard que les concurrents fixeront sur un élastique et placé sur le devant du buste en course à pied
- 1 bonnet de bain numéroté
- marquage des concurrents au feutre noir

#### Horloges

- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

#### Portiques

- un portique sortie de l'eau
- un portique arrivée de passage de 4m

#### Podiums

- un podium animation avec sonorisation (30m<sup>2</sup> minimum),
- une estrade photographe » d'environ 50 cm de hauteur, pouvant accueillir 10 personnes, dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches (avec fond vertical de 4,00 x 2,50 mètres) pour la remise des prix

#### Matériels Divers

- toutes bouées, lignes d'eaux, portiques, douches nécessaires au départ, au parcours natation, et à la sortie de l'eau
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour signalisations verticales parcours course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies-walkies)
- tout moyen de sonorisation du site

#### Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation d'au minimum 10 cm de haut sur 7 de large, cartonnées et plastifiées au verso desquelles seront mentionnées les coordonnées téléphoniques des responsables de secteurs. Ces cartes sont pour :
  - o la presse
  - o les VIP
  - o les officiels F.F.TRI.
  - o les organisateurs
- la fourniture de macarons moto et VTT

#### Equipements, Produits de Ravitaillement

- tee-shirts organisation et concurrents, **dont le visuel est à faire valider par le service « communication » de la F.F.TRI. avant fabrication**
- matériels pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- sacs concurrents
- caissettes plastiques pour stockage combinaison natation et affaires course à pied

- tous produits liquides et solides de ravitaillements

## RESSOURCES HUMAINES

### L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de mise en place des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition
- tout personnel pour le montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum)
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de bateau, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

## PRESTATION DE SERVICES

### L'opérateur est en charge de :

- la prise en charge d'un maximum de 7 nuitées que la F.F.TRI. est seule à fixer la répartition (délégués techniques, arbitres, élus fédéraux, invités, etc.)
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée

## DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

### La F.F.TRI. est en charge de :

- la Direction de la Course
- la désignation des arbitres nationaux (5 minimum) de la course et prend en charge les frais s'y rapportant

### L'opérateur est en charge :

- des besoins en arbitrage complémentaire et supporte tous les coûts relatifs au compléments d'arbitres fournis par la Ligue Régionale

# INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

## Procédure d'inscription

### La F.F.TRI. est en charge de :

- éditer et transmettre aux ligues la fiche d'inscription « type »
- transmettre à l'opérateur la liste des concurrents qualifiés d'office
- transmettre à l'opérateur les nominations attribuées aux 15 premiers dossards des courses (15 premiers de l'année N – 1)
- contrôler les inscrits par rapport aux quotas ligues et qualifiés d'office et exceptionnels sur les courses

### L'opérateur est en charge de :

- engager un prestataire agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves
- enregistrer les participants
- la F.F.TRI. communique à chacune de ses Ligues Régionales les quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.
- sur la base du formulaire fédéral, la F.F.TRI. pour les qualifiés d'office et les L.R.TRI. pour les qualifiés de leur territoire, sont chargées de transmettre à l'opérateur les formulaires d'inscription
- Les inscriptions ne sont acceptables que si elles sont validées soit par la F.F.TRI., soit par la L.R. et **comportent les cachets de la F.F.TRI. ou de la L.R.TRI..** Un contrôle pourra être effectué par le délégué fédéral
- chaque L.R. a la possibilité de transmettre ses inscriptions auprès de l'opérateur jusqu'à 20 jours avant la date de l'épreuve.
- Si après cette limite, des places sont toujours disponibles, l'opérateur peut accepter autant de compétiteurs libres qui partiront avec les courses "Open". L'opérateur fait son affaire de l'enregistrement des inscriptions des éventuels concurrents en "Open".
- de réaliser, en collaboration avec le délégué fédéral, la présentation de l'épreuve (briefing) sur support informatique type « power point ». Dans tous les cas, cette présentation est à transmettre au Délégué Fédéral 8 jours minimum avant l'épreuve
- La présentation technique de l'épreuve pourra se réaliser en 1 ou 2 fois au minimum 3 heures avant le départ des courses Championnat de France.

### Le coût d'inscription : se rapporter au Cahier Financier 2012

#### Le chronométrateur doit :

- établir et éditer les classements des différentes courses

Mettre à disposition de l'organisation le starter de départ (pistolet) **L'opérateur doit être capable** de fournir le classement de l'étape et le classement général provisoire à chaque représentant du Club.

### Classements édités

- 1 Classement Juniors Hommes et 1 Classement Juniors Femmes
- 1 Classement Cadets Hommes et 1 Classement Cadettes
- 1 Classement Minimes Hommes et 1 Classement Minimes Femmes
- 1 Classement « Equipe » Junior Homme et 1 Classement « Equipe » Junior Femme
- 1 Classement « Equipe » Cadet Homme et 1 Classement « Equipe » Cadette
- 1 Classement « Equipe » Minime Homme et 1 Classement « Equipe » Minime Femme
- 1 classement « Club »

## MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur à l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

### L'opérateur est en charge :

- de l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur.

### Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive saison en cours

## CONTROLE ANTI-DOPAGE

### La F.F.TRI. est en charge de :

- des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Anti-Dopage en charge de la tenue du contrôle

### L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage
- la fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

## COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

### La F.F.TRI. est en charge de:

- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite et télévisuelle nationale
- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- la validation des affiches, programmes, plaquettes, visuels T-shirts, et de manière générale de tout support de communication avant fabrication par l'opérateur (vérification du respect de la charte graphique fédérale et de celle des partenaires fédéraux)
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)
- la fourniture de toutes les médailles et maillots de Champion (ne) de France
- la promotion de l'épreuve sur le Site Fédéral [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

### L'opérateur est en charge de:

- du coût des prix individuels versés à la F.F.TRI. qui reversera aux concurrents
- coupe ou trophée pour remise des prix officielle sur le podium arrivée
- bouquets de fleurs au minimum pour les femmes
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants.
- l'opérateur est tenu d'engager au minimum un animateur agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par C.N.G.E.. Cet animateur occupe la fonction d'Animateur Principal. La F.F.TRI. préconise l'emploi de 2 animateurs pour réaliser une animation de qualité

- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. **Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI..**
- La restauration des journalistes le jour de l'événement
- l'organisation éventuelle d'un dîner d'ouverture (pasta-party) la veille de la Course

## REMISE DES PRIX

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des troisièmes de la course considérée, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).

Une réunion de préparation du protocole « remise des prix » se déroulera la veille des courses à laquelle participera l'organisateur, le responsable « protocole » de l'organisation, les animateurs, le ou les délégués techniques fédéraux.

## GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix

## PROCLAMATION DES RESULTATS

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des trois premières équipes, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).

## PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

**Championnat de France d'AQUATHLON**

**La F.F.TRI. est en charge de :**

- La fourniture d'oriflammes aux couleurs fédérales
- La fourniture des autocollants fédéraux

**L'opérateur est en charge de :**

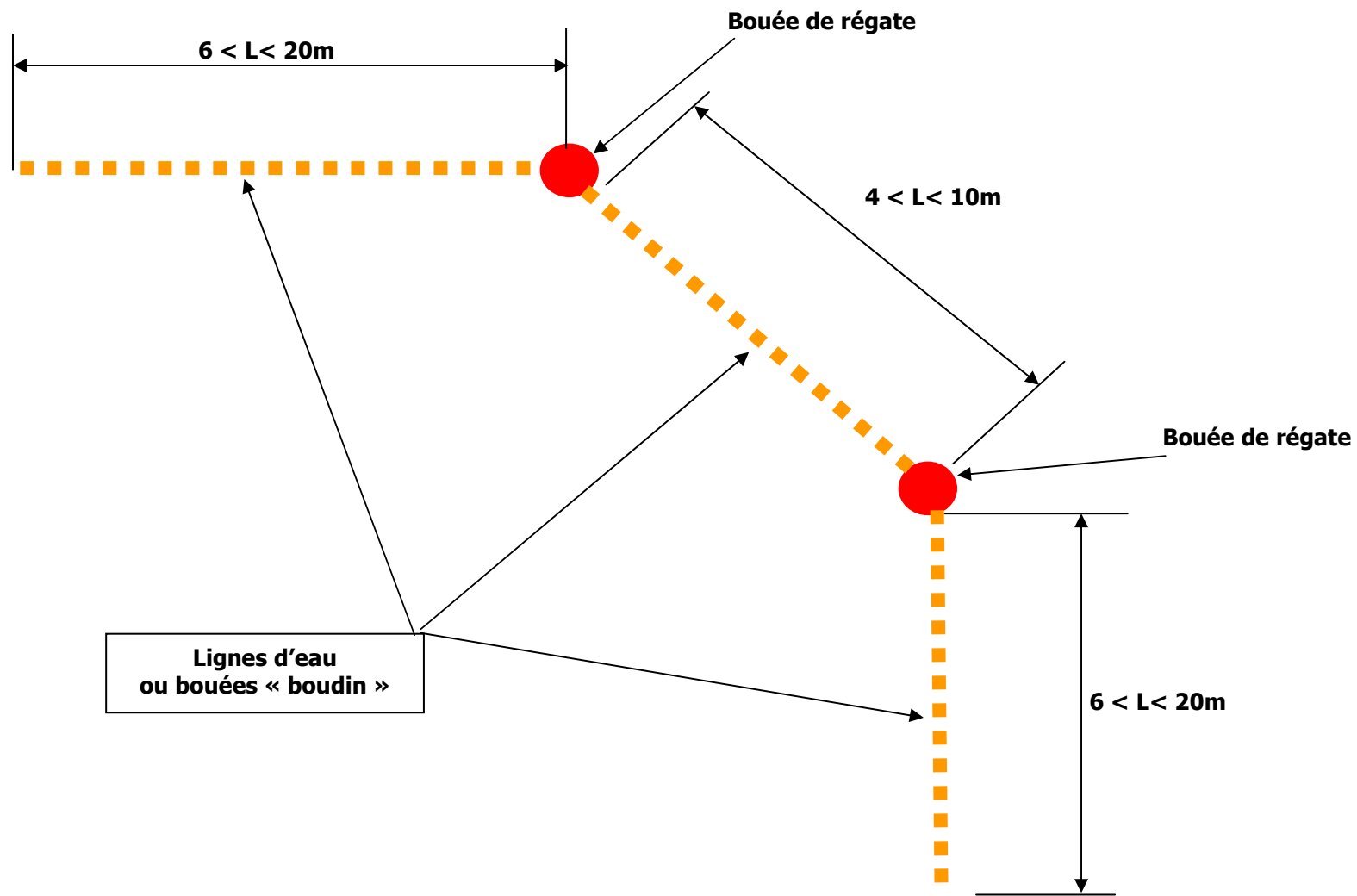
**Un bon à tirer de chacun des supports édités est obligatoirement soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI.**

➤ Réservation terrain :

- 25 % de la surface publicitaire globale sur le portique ou l'arche d'arrivée pour le logo fédéral
- Le positionnement des 5 banderoles et 10 oriflammes au logo F.F.TRI. sur les parcours et dans les différentes zones de départ, de contrôles et d'arrivée. L'opérateur comme prévu au présent cahier technique (Ressources Humaines) met à la disposition de la F.F.TRI. Les personnels nécessaires à la pose des banderoles ci-dessus évoquées.

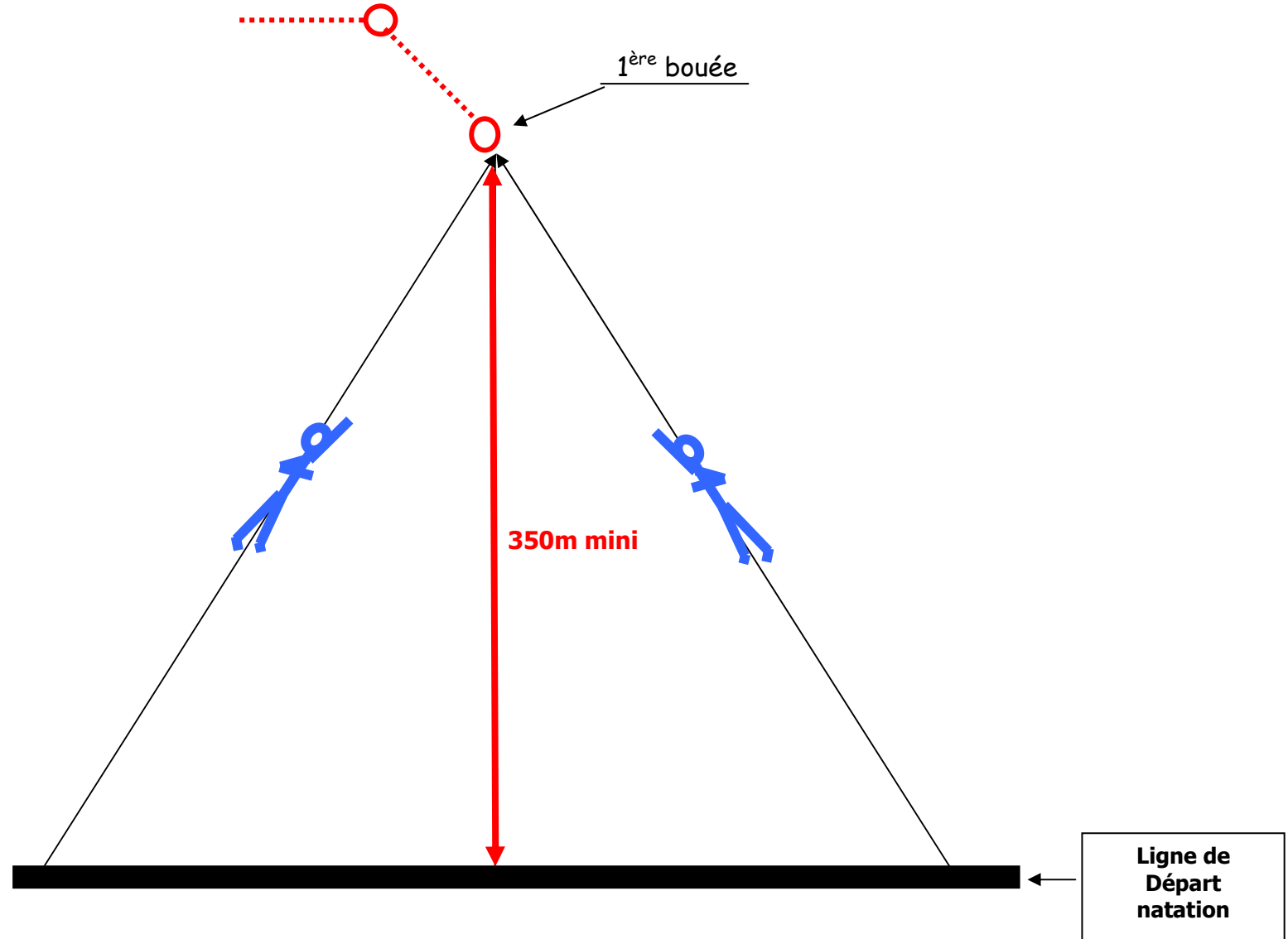
# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION





## ANNEXE 3 : PLAN TYPE D'UNE AIRE DE DEPART NATATION



## **ANNEXE 4 :**

# **PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX**

(issu de la réglementation ITU)

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

### **I. Format.**

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
  - 4 mètres de hauteur
  - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
  - Le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
  - Le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
  - Le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
  - La face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
  - Chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
  - Le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservée aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

## **II. La Procédure.**

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

## **III. Remises des prix par les Officiels.**

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Délégué Fédéral en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.